

DGS/CB

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT**

**PROCES-VERBAL SUCCINCT**

52e SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MAI 2005 A 19 H

SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER,

Les Adjoints au Maire :

Mmes et MM. Jacques MEYER, Geneviève MULLER-STEIN, Jean-Pierre WURCH, Robert ENGEL, Jean-Claude DONIUS, Gérard SCHENCK, Monique SAWAYA,

Les Conseillers municipaux délégués :

Mmes et MM. Anne DESCHAMPS-DELLENBACH, Eric CONRAD, Gaby KARLSCHORN, Dominique EGELE, Benoît ORSONI, Jean-François RAY,

Les Conseillers municipaux :

Mmes, Melles et MM. Marie-Laure KOHLER, Marie-Anne KOENIG, Raymonde GERBER-BRUNSTEIN, Jean-Louis GOLLING, Marie-Paule EGELE, Régine HECHNER, Capucine HUSSER-OTT, Odile WEISS, Elisabeth SCHWAB, Marie KOCH, André KLETHI, Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, Janine FRIEDEL, Christiane HAMMAN, Jean-Paul STOTZ

Absents :

Guy RITTER qui donne procuration au Maire, Marcel BAUER.

Mme Sonia AMBERG qui donne procuration à M. François SIMON

Assistent à la séance :

M. Fabien VISPI, Directeur Général des Services

Mme Hélène PONTIGGIA-VURPILLOT, Directrice Générale Adjointe des Services

M. Stéphane MACHI, Directeur de Cabinet

Mme Suzanne CHEVALIER-BIERLING

Sélestat, le 19 mai 2005

DGS/CB

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT**

52<sup>e</sup> SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MAI 2005 A 19H

*SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE*

**ORDRE DU JOUR**

**I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2005
- C. Décisions du Maire n° 17 à 20/2005

**II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**A. *POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE***

- 1. Dénomination de deux nouvelles rues
- 2. Acquisition et revente d'un logement au 25 Route de Sainte Marie aux Mines
- 3. Neja-Waj : transfert de crédits lié à l'avancement des travaux

**B. *TRAVAUX***

- 4. Travaux dans les équipements sportifs (vestiaires Grubfeld, gymnase Dorlan)

**C. ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE**

5. Convention de mise à disposition de locaux à l'Association Paprika et versement d'une subvention

**D. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE**

6. Modification du plan des effectifs

**E. DEVELOPPEMENT SPORTIF**

7. Répartition de l'aide directe spécifique en faveur du sport de Haut-Niveau
8. Convention fixant les conditions d'utilisation des aides financières et matérielles octroyées par la Ville au SC Sélestat Handball CA
9. Renouvellement de la subvention spécifique allouée au CAKCIS dans le cadre de la convention annuelle Ville/Cakcis
10. Convention entre la Ville et l'Office Municipal des Sports

**F. FINANCES DE LA COMMUNE**

11. Autorisation de signature de marchés :
  - 1) Modernisation des installations du cimetière
  - 2) Travaux d'impression et de reprographie

**G. DIVERS**

12. Création d'un espace de promotion touristique sur l'aire de Services du Haut-Koenigsbourg : transfert de compétences à la Communauté de Communes de Sélestat

## **I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**

### A. Désignation du secrétaire de séance

Mme Janine FRIEDEL est désignée à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

### B. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2005

Le procès-verbal est adopté.

1 abstention : Mme Elisabeth SCHWAB.

### C. Décisions du Maire n° 17 à 20/2005

*Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 4 du 5 avril 2001 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 10 avril 2001.*

-----

Monsieur le Maire, Marcel BAUER tient à démentir les propos tenus récemment par le journal « les Dernières Nouvelles d'Alsace ».

*« Dimanche dernier, dans la rubrique Esch's wohr, les DNA publiaient un article mettant gravement en cause, de façon désobligeante, à la fois la municipalité et la police municipale.*

*Sans la moindre nuance, le journaliste affirmait, sur la seule foi de prétendues « assurances » données par une personne évidemment anonyme, que nos fonctionnaires de police apposaient sur les pare-brise des véhicules des tracts émanant d'un parti politique et appelant à voter OUI au référendum sur la Constitution européenne. La plupart d'entre vous ont été scandalisés par la teneur de ces propos.*

*Je le dis tout net, les accusations portées par le journal en question sont doublement calomnieuses :*

- d'abord envers la municipalité, et surtout son maire, soupçonnée d'avoir donné instruction aux policiers municipaux de distribuer des documents politiques*
- ensuite envers les agents de la police municipale et, plus généralement, toute l'administration communale, à qui l'on prête des agissements condamnables et dont l'honneur est sali.*

*Les accusations qui ont été portées - par une personne prétendument honorablement connue et reprises par les DNA au mépris de la déontologie journalistique - ces accusations sont évidemment sans fondement. Elles relèvent, soit d'une volonté délibérée de nuire, soit d'une confusion malheureuse entre nos agents de police et d'autres personnes distribuant des*

tracts.

*Mais, dans les deux cas, les DNA ont commis une faute impardonnable en ne cherchant pas à s'assurer de la véracité des soit-disant informations données par un individu et, par-dessus tout, en ne prenant pas les précautions rédactionnelles les plus élémentaires.*

*Il va sans dire que l'article de presse est indiscutablement diffamatoire. C'est la raison pour laquelle, la Ville a d'ores et déjà confié ses intérêts à son avocat pour envisager concrètement un dépôt de plainte. Je dois ajouter que les policiers municipaux, gravement mis en cause, ont demandé à bénéficier de la protection fonctionnelle prévue par le statut de la fonction publique territoriale, protection qui oblige l'employeur, donc la Ville, à tenter toutes actions en justice en leur nom.*

*J'ai réagi par un communiqué de presse à ces propos. Néanmoins, je demande solennellement aux DNA de publier un démenti sans ambiguïté ».*

## **II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **A. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE**

#### 1. Dénomination de deux nouvelles rues

Madame Anne DESCHAMPS-DELLENBACH remercie les membres de la commission chargée de faire des propositions pour dénommer les rues. Elle propose de dénommer Rue Saint Léon, la nouvelle voie située entre la rue sainte Odile et la rue Locarno. Elle rappelle que Saint Léon était un pape alsacien, promoteur de la paix. Elle propose de dénommer « Rue Arthur Graff », la nouvelle voie située dans le quartier du Schlunck. Ce choix est cohérent, puisque les rues voisines portent également le nom d'artistes locaux.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER rappelle que la famille d'Arthur Graff a donné plusieurs oeuvres de l'artiste à Ville de Sélestat.

#### **Adopté à l'unanimité**

#### 2. Acquisition et revente d'un logement au 25 Route de Sainte Marie aux Mines

Monsieur Jacques MEYER rappelle que dans le cadre du plan de sauvegarde de cette copropriété, la Ville de Sélestat acquiert, au fur et à mesure, les logements. En l'espèce la Ville a été saisie pour la rachat d'un logement Route de Sainte-Marie-aux-Mines au prix de 32 000 €. Ce logement sera ensuite revendu à la SA HLM au prix de 21 000 €.

Il précise que le Plan de Sauvegarde pourra rapidement être mis en oeuvre.

#### **Adopté à l'unanimité**

### 3. Neja-Waj : transfert de crédits lié à l'avancement des travaux

Monsieur Jacques MEYER rappelle que les crédits budgétaires pour le financement du Neja Waj étaient répartis sur 3 exercices budgétaires (2004, 2005, 2006). Toutefois, et compte tenu de l'avancement du chantier, il convient de clore le financement du programme. Pour se faire, les 1,5 millions d'euros prévus sur l'exercice 2006 devront être financés sur l'exercice 2005 par un transfert de crédits d'une part, et par l'affectation d'un montant de 1,136 millions d'euros résultant de l'excédent financier dégagé par le compte administratif d'autre part. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le transfert de crédits.

**Adopté à l'unanimité**

### ***B. TRAVAUX***

#### 4. Travaux dans les équipements sportifs (vestiaires Grubfeld, gymnase Dorlan)

Madame Monique SAWAYA explique qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de peinture de façades et de remplacement de portes coupe feu au gymnase Dorlan et à des travaux de peintures intérieures et extérieures au vestiaires du Grubfeld. Ces travaux sont estimés, au total, à 107 640 € TTC.

**Adopté à l'unanimité**

### ***C. ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE***

#### 5. Convention de mise à disposition de locaux à l'Association Paprika et versement d'une subvention

Madame Geneviève MULLER-STEIN rappelle que la maison de la solidarité a été créée par décision du conseil municipal le 27 mai 2004. Elle sera gérée par l'association PAPRIKA. Elle rappelle qu'une boutique alimentaire ainsi que des ateliers – sur diverses thématiques - seront accueillis dans cette maison de la solidarité. Pour assurer le fonctionnement de cette structure, le Conseil Municipal est invité à mettre à la disposition de l'association PAPRIKA l'immeuble communal situé 2 rue de la Brigade Alsace-Lorraine et à octroyer une subvention de fonctionnement de 2 000 € à l'association.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER se félicite de ce projet qui répond à une demande d'une partie de la population qui a besoin de ce geste de solidarité. Il rappelle que la Ville a investi 220 000 € pour réhabiliter ce bâtiment.

**Adopté à l'unanimité**

## **D. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE**

### 6. Modification du plan des effectifs

Monsieur le Maire, Marcel BAUER explique que les modifications sont liées, d'une part, à des créations d'emplois nouveaux, l'un consécutif à la réussite à un concours par un agent sous contrat emploi-jeune, les deux autres, pour renforcer les effectifs de la police municipale, et d'autre part, à des créations d'emplois consécutives aux promotions du personnel (un emploi d'ingénieur principal et un emploi d'agent d'entretien qualifié à temps non complet).

Il indique que le renforcement des effectifs de la police municipale s'avère nécessaire d'une part du fait de la mise en place du nouveau plan de stationnement dès l'automne et d'autre part pour répondre aux nombreuses doléances des administrés en matière de sécurité.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET demande quel est l'effectif actuel de la police municipale. S'il se félicite de la pérennisation de l'emploi-jeune, il s'interroge sur l'emploi-jeune des Tanzmatten qui, d'après ce qu'il a entendu dire, ne serait pas pérennisé. Il regrette que la personne titulaire de cet emploi jeune se soit vu dire, à l'annonce de la non pérennisation de son poste, qu'il s'agissait d'une chance pour elle de pouvoir changer de collectivité. Il considère que dans le contexte actuel, marqué par un fort taux de chômage, ces propos étaient déplacés.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER explique que la Ville donne la possibilité aux titulaires de contrat emploi-jeunes de suivre des formations en vue de passer des concours de la fonction publique pour y être intégrés. Il rappelle que les postes qui sont pérennisés sont pourvus par des agents qui ont accepté de suivre des formations, de se présenter aux concours et les ont réussis. S'agissant du poste aux Tanzmatten, il explique que, compte tenu du peu de motivation dont a fait preuve le titulaire du poste, le Directeur de l'établissement a proposé au Maire de ne pas pérenniser cet emploi.

S'agissant de la police municipale, elle comprendra 8 agents lorsque ces deux recrutements seront réalisés. Il informe également le Conseil Municipal de la mutation du chef de la police municipale à la commune de Brunoy, en banlieue parisienne.

**Adopté – 7 abstentions : MM. Mmes Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, Janine FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane HAMMAN, Jean-Paul STOTZ.**

## **E. DEVELOPPEMENT SPORTIF**

### 7. Répartition de l'aide directe spécifique en faveur du sport de Haut-Niveau

Madame Monique SAWAYA rappelle que pour soutenir la pratique sportive de haut niveau, une enveloppe financière sera répartie entre les associations

sportives en fonction de différents critères (résultats, encouragements...). Elle détaille les subventions attribuées à chaque association.

Monsieur André KLETHI regrette d'avoir été exclu de l'ensemble des commissions municipales. S'agissant du projet présenté, il indique qu'il en est à l'initiative. Il rappelle également que sous son impulsion, grâce à son écoute et à son esprit de négociation, les conventions avec le Handball, le Cakcis et l'OMS ont pu évoluer.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER lui répond qu'il n'a jamais donné d'instruction particulière pour qu'André KLETHI ne soit plus invité aux réunions de commissions. Il rappelle que l'ensemble des conseillers municipaux sont informés de la tenue des réunions. Il répond à André KLETHI que certaines conventions ont dû être revues à de nombreuses reprises par le Bureau Municipal. Pour d'autres conventions, il a été nécessaire de relancer André KLETHI et de s'assurer que les termes des conventions avaient bien été négociés avec les partenaires. Il se félicite qu'une nouvelle manière de travailler ait pu être aujourd'hui trouvée, plus positive et plus efficace.

Monsieur André KLETHI regrette la manière dont la Ville de Sélestat est dirigée. Aujourd'hui libre et indépendant, il dit à l'extérieur bon nombre de choses qu'il a déjà dit lorsqu'il était membre du groupe.

Monsieur Jean-Paul STOTZ indique que le groupe d'opposition votera en faveur des différents projets de délibération relatifs au sport, ceux-ci s'inscrivant dans la continuité de la philosophie développée par l'ancienne équipe municipale.

### **Adopté à l'unanimité**

8. Convention fixant les conditions d'utilisation des aides financières et matérielles octroyées par la Ville au SC Sélestat Handball CA

Madame Monique SAWAYA rappelle qu'en contrepartie du soutien financier de la Ville de Sélestat, l'association s'engage à développer ses missions générales à savoir, la formation des jeunes sportifs, la participation à des actions éducatives d'intégration ou de cohésion, la promotion et l'animation de la cité. La convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction sur une période maximum de 3 ans.

### **Adopté à l'unanimité**

9. Renouvellement de la subvention spécifique allouée au CAKCIS dans le cadre de la convention annuelle Ville/Cakcis

Madame Monique SAWAYA rappelle qu'un contrat annuel de partenariat avec le Canoë Kayak Club de l'Ill de Sélestat existe depuis 2001. Pour l'année 2005, ce contrat d'objectif induit un apport financier supplémentaire de la Ville de Sélestat portant le soutien de la Ville à 11 261,49 €. En contrepartie de l'aide exceptionnelle apportée par la Ville, l'association s'engage à poursuivre et amplifier son action de développement et de promotion de la



pratique du canoë kayak et à y adjoindre des interventions dans le domaine de l'environnement.

**Adopté à l'unanimité**

10. Convention entre la Ville et l'Office Municipal des Sports

Madame Monique SAWAYA présente la convention dans ses grandes lignes. Elle rappelle que le montant de la subvention s'établit à 64 867,45 € au titre de l'année 2005. Elle précise que la mise à disposition des agents est reprise dans cette convention et ne fait plus l'objet d'une convention séparée.

**Adopté à l'unanimité**

**F. FINANCES DE LA COMMUNE**

11. Autorisation de signature de marchés :

- 1) Modernisation des installations du cimetière
- 2) Travaux d'impression et de reprographie

Monsieur Jacques MEYER présente les attributaires et le montant de chacun des marchés.

**Adopté à l'unanimité**

**G. DIVERS**

12. Création d'un espace de promotion touristique sur l'aire de Services du Haut-Koenigsbourg : transfert de compétences à la Communauté de Communes de Sélestat

Monsieur le Maire, Marcel BAUER rappelle que l'aire de service du Haut-Koenigsbourg est en travaux. Ceux-ci devraient être finalisés cet automne. Cette aire de service accueillera un espace de promotion touristique mis à la disposition des collectivités territoriales réunies au sein de l'Association pour le Développement de l'Alsace Centrale. Pour mener la phase opérationnelle du projet, il a été décidé de confier la maîtrise d'ouvrage du projet à la Communauté de Communes de Sélestat. Pour se faire, la compétence doit lui être transférée.

**Adopté à l'unanimité**

\* \* \* \*

Monsieur le Maire, Marcel BAUER annonce que le Conseil Municipal de juillet aura lieu le 21.

Il informe le Conseil Municipal de la création d'un comité de soutien à Ingrid BETANCOURT sur le territoire du centre Alsace. Ce comité de soutien

organisera une conférence le lundi 30 mai à 20 heures, en salle de conférence Ste Barbe, ladite salle étant mise à la disposition gratuite du comité de soutien.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET regrette avoir appris par la presse la réunion publique qui s'est tenue sur le thème de la sécurité. Il pense qu'il serait intéressant que le groupe d'opposition soit informé préalablement de la tenue de ce type de réunion pour pouvoir y assister.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER lui répond qu'une première réunion a été organisée à la suite de l'agression dont a fait l'objet Monsieur ROELLY, avec le sous préfet et les forces de police. La réunion qui a récemment eu lieu s'inscrit dans la continuité de cette précédente réunion. Il ajoute qu'outre ces réunions, des réunions publiques de quartier sont régulièrement organisées. Le commandant fonctionnel de police, Monsieur PRIOUZEAU, s'est engagé à informer la population sur les questions de sécurité à l'occasion de ces réunions de quartier. Il indique que les dates des réunions de quartier seront communiquées à l'ensemble des conseillers municipaux pour que chacun puisse y participer.

Monsieur Jean-Pierre WURCH rappelle que les dates des réunions de quartier sont mentionnées dans le Sélestadien ainsi que dans la presse.

Monsieur François SIMON demande s'il est possible d'obtenir la liste des études engagées ou en cours, de telle sorte que les élus puissent demander à consulter celles qui les intéressent.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER souligne que le lancement d'une étude fait systématiquement l'objet d'un vote par le Conseil Municipal, qui dispose ainsi de l'information.

Monsieur André KLETHI salue les deux choix d'équipements sportifs qui seront prochainement réalisés par la Communauté de Communes de Sélestat, à savoir les plateaux d'activités multi-jeux et la nouvelle salle de sport du COSEC. Il indique que pour ce dernier point, il a fait tout son possible pour que cet équipement soit réalisé. En revanche, il regrette le mauvais traitement du dossier global des équipements sportifs. En effet, selon lui, il reflète l'improvisation et le manque d'anticipation dont font preuve à la fois la Communauté de Communes et la ville de Sélestat. Il donne ainsi différents exemples. Il rappelle qu'en 2002, les élus communautaires ont dû se prononcer en faveur de la construction du stade nautique, sur un site imposé par d'autres élus. Or, ce projet, trop ambitieux et non finançable, est abandonné en 2005. Fin 2004, le Bureau Municipal et la commission des sports approuvent la création d'un plateau sportif multi-activités. Or, le Maire retire le projet. Néanmoins, c'est avec surprise qu'il découvre dans la presse que le Président de la Communauté de Communes et Maire de Sélestat considère les plateaux multi-jeux comme des priorités, notamment à Sélestat.

Monsieur Jacques MEYER indique que le Maire a donné à chaque adjoint des objectifs à réaliser. Il demande à André KLETHI quelles sont les propositions qu'il a formulées en 4 ans et notamment, quels sont les objectifs qui ont été atteints. Il souligne qu'André KLETHI n'a strictement rien fait. Il fait part de son étonnement quant au réveil soudain d'André KLETHI.

Monsieur André KLETHI demande à Jacques MEYER s'il n'a lui-même jamais parlé de manque d'ambitions ou de politique floue quant à la gestion de la Ville. Il précise que les dossiers existent quant à la situation des équipements sportifs, preuve du travail qu'il a fourni.

Monsieur Jacques MEYER lui répond que la municipalité a de l'ambition, comme en témoigne l'avancée des différents projets.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER rappelle qu'à de nombreuses reprises, il a été obligé de réparer les torts causés par André KLETHI. Il en veut notamment pour preuve une réunion organisée à l'Hôtel de Ville avec les représentants du Département et de la Région. Il souligne que le comportement d'André KLETHI a porté préjudice à la Ville en certaines circonstances. Il précise que les résultats sont là au niveau de la Communauté de Communes : les élus communautaires ont en effet adopté à l'unanimité le programme portant sur les équipements sportifs.

S'agissant de la réunion évoquée par le Maire, Monsieur André KLETHI regrette la manière dont le dossier de subventionnement au profit du sport de haut niveau a été préparé par le Conseil Général et le Conseil Régional.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER espère que les élus concernés n'apprendront jamais qu'il a tenu de tels propos. Il se félicite d'avoir retiré les délégations d'André KLETHI lorsqu'il entend les propos qu'il est capable de tenir !

**Fin de la séance à 20 h 30**

DGS/P/CB  
PV 52 provisoire  
31 mai 2005

La secrétaire de séance

**Janine FRIEDEL**